



Avis PCI COVID-19

Port du masque médical en contexte de circulation du SRAS-CoV-2

A-PCI-010	Port du masque médical en contexte de circulation du SRAS-CoV-2 Version : 2023-07-27
Introduction	<p>Les coronavirus sont des virus pouvant causer des infections respiratoires généralement bénignes chez les humains et les animaux. Certaines souches peuvent être plus virulentes telles que celles du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (causé par le MERS-CoV), ou de la COVID-19 (causée par le SRAS-CoV-2).</p> <p>Les mesures recommandées dans ce document sont formulées à la lumière des données scientifiques disponibles à ce jour, les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).</p>
Destinataires	<ul style="list-style-type: none">• Membres du CMDP.• Tous les milieux de soins, milieux de vie et autres types de milieux de travail.

Les indications ci-dessous s'ajoutent à celles déjà requises dans le cadre des pratiques de base OU lors de l'application de précautions additionnelles (p. ex. cas confirmé de COVID-19). De plus, le port du masque médical par tous est instauré en contexte d'écllosion de COVID-19.

Les visiteurs et proches aidants devraient appliquer les mêmes indications de port du masque que les TdeS.

Le port du masque ne s'applique pas dans les milieux qui ne sont pas visés par un des types de milieux énumérés ci-dessous

Indications de port universel du masque médical
USAGER

Type de milieu	Indications
Milieux de soins de courte durée : soins aigus, réadaptation, santé mentale (avec soins) OU Urgence (couché sur civière ou non)	<ul style="list-style-type: none"> Usager avec critère de vulnérabilité¹ ET Une des deux situations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Contact avec un TdeS à l'intérieur de son environnement À la sortie de son environnement
Services ambulatoires (p. ex. cliniques externes, GMF, CLSC, hémodialyse, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Usager avec critère de vulnérabilité¹
Milieu de soins de longue durée	<ul style="list-style-type: none"> Aucune

TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ

Type de milieu	Indications
Milieux de soins de courte durée : soins aigus, réadaptation, santé mentale (avec soins) OU Urgence (couché sur civière ou non)	<ul style="list-style-type: none"> Qui entre dans l'environnement d'un usager ayant des critères de vulnérabilité¹ Sur une de néonatalogie (excluant le poste des infirmières)
Services ambulatoires (p. ex. cliniques externes, GMF, CLSC, hémodialyse, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Qui entre dans l'environnement d'un usager ayant des critères de vulnérabilité¹ Clinique d'oncologie
Milieux de soins de longue durée	<ul style="list-style-type: none"> Aucune

1. Critères de vulnérabilité :

- Usager qui est un greffé de cellules souches ;
- Usager qui est un greffé d'organe solide ;
- Usager faisant partie de la clientèle d'oncologie ;
- Usager d'une unité de néonatalogie ;
- Toute autre situation où le médecin traitant estime que l'usager devrait faire l'objet de mesures particulières.

A-PCI-010

Port du masque médical en contexte de circulation du SRAS-CoV-2 Version : 2023-07-27

Affiche pour les usagers avec critères de vulnérabilité

Dans les milieux de soins de courte durée, l'équipe traitante doit apposer l'affiche suivante à l'entrée de l'environnement de l'utilisateur présentant un critère de vulnérabilité :



Si les quantités distribuées sont insuffisantes, elles peuvent être imprimées en couleur et plastifiées. Intranet — section « Affiches » :

<https://intranetcisssme.rtss.qc.ca/directions-cliniques/prevention-et-contrôle-des-infections/covid-19/consignes-concernant-tous-les-milieux>

Pour les services ambulatoires : l'usage de l'affiche peut s'appliquer lorsque jugé pertinent par l'équipe traitante.

Affiche pour les secteurs avec clientèle vulnérable

Le port du masque est obligatoire en tout temps par les TdeS, usagers, visiteurs et personnes proches aidantes pour les secteurs suivants :

- Soins intermédiaires néonataux 3^{ème} étage Pierre-Boucher
- Cliniques d'oncologie

L'affiche suivante doit être visible aux endroits stratégiques (p. ex. : entrées) :



Si les quantités distribuées sont insuffisantes, elles peuvent être imprimées en couleur et plastifiées. Intranet — section « Affiches » :

<https://intranetcisssme.rtss.qc.ca/directions-cliniques/prevention-et-contrôle-des-infections/covid-19/consignes-concernant-tous-les-milieux>

A-PCI-010	Port du masque médical en contexte de circulation du SRAS-CoV-2 Version : 2023-07-27
<p>Indications additionnelles pour les TdeS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux directives du service de santé et sécurité au travail pour certaines indications additionnelles sur le port du masque en fonction de la situation du travailleur de la santé (p. ex. symptômes, exposition, cas confirmé, etc.). • Un gestionnaire pourrait décider d'appliquer le port du masque dans son secteur pour les TdeS dans certaines circonstances afin d'éviter un bris de service (p. ex. : plusieurs cas chez les employés).
<p>Utilisation du masque</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre le masque médical ; • La surface de couleur doit être à l'extérieur ; • Le masque doit bien recouvrir le nez et la bouche et doit être descendu sous le menton ; • Ajuster la bande nasale sur l'arête du nez ; • Ajuster le masque afin qu'il épouse bien la forme du visage en minimisant les ouvertures sur le côté ; • Si le masque glisse, le remonter par la bande nasale et resserrer la bande ajustable. Procéder à l'hygiène des mains après cet ajustement ; • Éviter de toucher le masque. Si le masque est touché, procéder à l'hygiène des mains ; • Retirer le masque par les élastiques ou les cordons. • Jeter immédiatement dans la poubelle après le retrait ; • Procéder à l'hygiène des mains ; • Ne pas garder le masque accroché au cou, sous le menton ou pendu à une oreille ; • Ne jamais réutiliser le masque médical une fois retiré.
<p>Changement de masque</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le masque doit être porté pour une durée maximale de 4 heures en continu. S'il est retiré avant, pour quelque raison que ce soit (ex. boire, aller au poste infirmier, etc.), le jeter et en mettre un nouveau ; • Le masque doit être changé si son intégrité est compromise : humidité, souillure, bris, etc. • Lors de précautions additionnelles, le masque médical doit être retiré et jeté à la sortie de la chambre. Un nouveau masque médical doit être utilisé par la suite si indiqué ;


Solutions
possibles aux
problèmes
d'ajustement du
masque médical

Si des ouvertures sont présentes malgré un bon positionnement du masque médical (ex. : petit visage), appliquer les recommandations suivantes :

- Essayer un autre modèle de masque médical ;
- Utiliser un masque médical avec cordons.

Si le mauvais ajustement persiste :

- Utiliser un dispositif tel qu'un « protège-oreilles » pour y accrocher les élastiques.
 - Pour l'installer, placer les élastiques autour des oreilles et les transférer par la suite sur le dispositif.
 - Lors du retrait, replacer tout d'abord les élastiques derrière les oreilles ;
 - Nettoyer et désinfecter le dispositif après chaque changement de masque (les dispositifs en tissu ne sont pas recommandés vu l'impossibilité de les désinfecter adéquatement).

# GRM	Protège-oreilles
4236674	

Modifications non recommandées :

- Ne pas croiser les élastiques pour raccourcir ceux-ci. Cela pourrait engendrer un espace sur les côtés et nuire à un bon ajustement ;
- Il n'est pas recommandé de porter deux masques médicaux superposés.

Références

Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) (2023). *SRAS-CoV-2 : Port universel du masque et autres mesures sanitaires en milieux de soins en fonction de l'évolution de la pandémie et du contexte épidémiologique* – Version 3.0 7 juillet 2023, [en ligne], <https://www.inspq.qc.ca/publications/3308-port-universel-masque-autres-mesures-sanitaires-milieux-soins>, consulté le 21 juillet 2023.

Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) (2023). *SRAS-CoV-2 : Choix et port du masque médical en milieux de soins* – Version 5.0 7 juillet 2023, [en ligne], <https://www.inspq.qc.ca/publications/3102-choix-port-masque-medical-milieux-soins-covid19>, consulté le 21 juillet 2023.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) (2023). *Masques minimalement requis pour les travailleuses et travailleurs en milieux de soins* – Version 6 avril 2023, [en ligne], <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/masques-minimalement-requis-pour-travailleusesQuestions/Réponses>, consulté le 21 juillet 2023.